

# Travail, famille et droit de vote

Autor(en): **Joly, Hélène**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1126

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011549>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'INVITÉ DE DP

# L'âge de la retraite, un seuil en voie de disparition

Jean-Pierre Fragnière

professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne

Les mois qui viennent seront ponctués par de nombreux débats sur la réorganisation de nos régimes de sécurité sociale: dixième révision de l'AVS/AI, la Loi sur la prévoyance professionnelle, l'assurance maladie, l'assurance chômage, etc. On mesure les enjeux. Dans la brouette des questions à traiter, la détermination de l'âge de la retraite... et un symbole: le seuil de 64 ans pour les femmes. Thème majeur pour les uns, détail pour les autres. En fait, il s'agit d'une discussion centrale mais dont les termes sont mal posés. Car l'âge de la retraite est une réalité en voie de disparition. Notons quelques considérations qui devraient nous inviter à élargir le débat.

● Dans les pays industrialisés qui nous entourent, le taux d'emploi masculin pour les hommes âgés de 55 à 65 ans a connu une chute brutale au cours de ces dix dernières années, pour atteindre, par exemple, moins de 35% aux Pays-Bas et près de 40% en France. La situation helvétique est significativement différente (quelque 80%), mais nous savons bien

que nous sommes engagés sur la même pente avec, peut-être, dix ans de décalage.

● La mise en place de dispositifs nouveaux pour régler la sortie d'activité va bon train, ceux-ci prennent les formes les plus diverses, allant de la retraite anticipée à la reconnaissance à peine déguisée d'une «invalidité sociale».

● On ne peut pas se sentir «vieux» à 60 ans, quand, à cet âge, l'espérance de vie est de plus de 20 ans.

● Le parcours de vie qu'inaugure la sortie d'activité s'étale désormais sur près de 30 à 40 ans. On s'était habitué à parler de troisième et de quatrième âge, mais cette distinction ne tient plus la route.

● Le temps de la retraite est une terre de contrastes. Souvent, les disparités augmentent avec la montée de l'âge: longévité, ressources, formation, réseau de re-

lations, différences entre les sexes, etc. On voit cohabiter la retraite-libération et la retraite-exclusion.

● Pour beaucoup, le passage à la retraite s'apparente au début d'une nouvelle carrière... à préparer et à remplir. Si la figure de la retraite-repos demeure, si celle de la retraite-loisirs connaît un bel essor, on observe le développement de la retraite active et solidaire, en particulier dans le vaste champ ouvert aux activités librement choisies et non rémunérées.

● Si le modèle d'une retraite d'utilité sociale est sans doute encore adopté par une minorité, il est important par le caractère innovant des pratiques qu'on y découvre, par les attentes qui s'y manifestent, probablement même par l'ébauche d'une nouvelle culture qui s'y dévoile.

Ces considérations nous invitent à porter un autre regard sur les débats en cours. Bien sûr, le fait de vouloir porter à 64 ans l'âge ouvrant aux femmes le droit à l'AVS apparaît comme une mauvaise chicane et de la petite épicerie. Reste qu'il est urgent d'engager une réflexion globale sur la deuxième partie de la vie, si l'on veut éviter que ce train de réformes ne soit dépassé avant d'avoir vu le jour. ■

COURRIER

## Travail, famille et droit de vote

A propos de l'article «Un droit de vote aux enfants» (DP n° 1123).

Monsieur Linder nous brosse une splendide allégorie qui aurait pu orner les murs de Paris des années quarante, sous un titre du style: «La Famille guidant l'Enfant vers l'Avenir».

Tableau: le Père (bâti en force) remet au Fils (son vivant quoiqu'encore un peu frêle portrait) un Bulletin de vote, sous les regards attendris de la Mère (tablier à carreaux), qui tient dans ses bras le Nouveau-né (troisième enfant cher aux démographes) et la Fille (chaussettes aux genoux). Devant cet émouvant spectacle, un air vous monte irrésistiblement aux lèvres: «Maréchal, nous voilà».

En 1993, on se met au goût du jour et ce sont les deux parents qui tendent ensemble le bulletin de vote (les femmes ont un peu avancé depuis). On ne dit plus Avenir de la Patrie mais protection de l'environnement. Et on trouve toujours l'idée-excellente: le programme du Front national ne prévoit-il pas en effet un «droit de vote

des parents pour leurs enfants mineurs» (*Le Monde* du 14 février 1993) ?

Comment peut-on feindre de confondre le désir individuel de reproduction avec le souci de l'avenir de notre espèce ? Le fait d'avoir des enfants n'est en rien l'expression d'un altruisme mais souvent d'une stratégie d'ascension familiale, et d'un conformisme social. Car si le mariage et la reproduction ne sont pas obligatoires dans nos sociétés occidentales (on n'est pas dans une république islamique), ils sont en tous cas fortement conseillés si on veut jouir de la considération générale.

L'avenir qui préoccupe les parents est celui de leur propre progéniture. Souci légitime, mais limité et pas vraiment désintéressé. Pour prendre un exemple vu quotidiennement, les parents qui s'installent à la campagne pour que leurs chères têtes blondes soient au bon air n'ont en général aucun remords de gagner leur lieu de travail en voiture tous les jours, contribuant ainsi à polluer les enfants moins fortunés.

Si on pense que les enfants avant l'âge de la majorité ont quelque chose d'essentiel à dire à la société, c'est en bonne logique à eux-mêmes qu'il faut donner la parole. Tout le reste n'est que natalisme déguisé.

Hélène Joly, Lausanne

**DP** **Domaine**  
**Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Fragnière

Anne Rivier

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens